

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2020

PRESENTS : M. DE CARLI – M. MARINI – MME LECLERC – MME DI PELINO – M. SACHER – MME DA COSTA – M. SOULEY ALI – MME BESSICH – MME DOWKIW ZAIDANE – MME BOURQUIN – M. FERRARI – MME CRESTANI – M. LUPA – MME BONASSI – M. EL MASSI – MME JEANJACQUOT – M. DESSARD – MME MOELO - M. ASSARRAR - M. MAGLIULO – M. KARRA – MME BOUMEDINE

EXCUSEE : MME LEROY

ABSENT : /

POUVOIRS : M. LOT à M. FERRARI – M. MORABITO à M. MARINI – MME CHENUT à MME BESSICH – MME BOUROUIS à MME LECLERC – M. GIOVANARDI à MME BOUMEDINE – M. BRISSON à M. KARRA

Secrétaire de séance : M. Patrice MARINI

Présents : 22

Procurations : 6

Votants : 28

Ordre du jour :

1. Demande de Huis Clos
2. Compte administratif 2019 – Commune
3. Bilan des acquisitions et cession des immobilisations pour l'année 2019
4. Compte de gestion 2019 - Commune
5. Affectation des résultats - Commune
6. Budget primitif 2020 – Commune
7. Subventions aux associations
8. Compte administratif 2019 - Service des eaux
9. Compte de gestion 2019 - service des eaux
10. Affectation des résultats – Service des eaux
11. Vente de terrain à BATIGERE parcelle AE 267
12. Vente de terrain à BATIGERE parcelles AC 459 – AC 462 - AC 464
13. Cession d'une parcelle communale cadastrée AD530

14. Association des Communes Forestières COFOR 54 – Désignation des délégués du Conseil Municipal
15. Commission communale des impôts directs (CCID)
16. Vote d'un battement exceptionnel sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2020 en raison de la crise sanitaire
17. Subvention exceptionnelle - Commune de RONKH SENEGAL
18. Intégration des travaux comptabilisés dans les comptes 23 (travaux en cours) vers les comptes 21 correspondants (travaux terminés), et récupération des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics.

1. DEMANDE DE HUIS CLOS

Monsieur le Maire rappelle les mesures sanitaires à adopter en raison de de l'épidémie COVID19.

Conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, le « huis clos » est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE

- Décide de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – COMMUNE

Monsieur Patrice MARINI est désigné par le Conseil comme devant assurer la présidence des questions relatives aux débats et votes du compte administratif de la Commune :

Monsieur Patrice MARINI propose au Conseil Municipal d'adopter après discussion le Compte Administratif 2019 de la Commune.

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 985.289.96
RECETTES	4 297 189.44

<i>Déficit reporté 2018</i>	<i>- 415 803.02</i>
-----------------------------	---------------------

Déficit 2019	- 103 903.54
---------------------	---------------------

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	9 502 132.13
RECETTES	9 910 037.47

<i>résultat reporté 2018</i>	<i>0.00</i>
------------------------------	-------------

Excédent 2019	407 905.34
----------------------	-------------------

Il invite le Conseil à délibérer,

Monsieur le Maire quitte la salle conformément à la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif de la commune par 23 voix « POUR » et 4 « NE PARTICIPENT PAS AU VOTE ».

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIION DES IMMOBILISATIONS POUR L'ANNEE 2019

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'avis de la commission ad-hoc,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le bilan des cessions et acquisitions de biens mobiliers ou immobiliers opérées durant l'année 2019 joint à la délibération,

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des cessions et acquisitions opérées par la commune.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

4. COMPTE DE GESTION 2019 - COMMUNE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 09 juillet 2020,

Considérant que les exécutions des dépenses et recettes (budget principal) relatives à l'exercice 2019 ont été réalisées par le Trésorier principal de Longwy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune, pour le même exercice.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Adopte le Compte de Gestion du Trésorier Principal (budget principal Commune) pour l'exercice 2019 conforme au Compte administratif de la Commune (budget principal) pour le même exercice.

Cette délibération a été approuvée par 24 voix « POUR » et 4 « ABSENTIONS ».

5. AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE

Monsieur le Maire présente les résultats constatés pour la Commune ci-dessous détaillés :

Excédent de fonctionnement commune	407 905.34 €
Excédent de fonctionnement eau	288 147.06 €
Résultat N en section d'investissement commune	311 899.48 €
Résultat N en section d'investissement eau	- 108 547.08 €
Report N-1 en section d'investissement commune	- 415 803.02€
Report N-1 en section d'investissement eau	140 050.36 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1 586 312.96 €
Solde d'exécution section d'investissement	- 1 658 713.22 €
Besoin de financement	1 658 713.22 €

Affectation au R1068	696 052.40 €
Report en fonctionnement au R002	0 €

PROPOSE l'affectation en réserves (1068) de la somme de **696 052.40€**

Cette délibération a été approuvée par 24 voix « POUR » et 4 « ABSENTIONS ».

6. BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget Primitif 2020 de la Commune

INVESTISSEMENT

DEPENSES 5 318 441.03 €

RECETTES 5 318 441.03 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 9 795 539.24 €

RECETTES 9 795 539.24 €

Cette délibération a été approuvée par 24 voix « POUR » et 4 « ABSENTIONS ».

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du budget primitif 2020, le Conseil Municipal vote en annexe l'état de répartition des crédits de subventions.

Il demande au Conseil de délibérer sur l'attribution des subventions du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal,

Considérant les diverses demandes de subventions, décide d'allouer pour 2020 les subventions suivantes :

FINANCES - CONTRAT DE VILLE - CITOYENNETÉ

Avicenne	13 000,00	<i>Avance: 6 500 € délib du 18.12.19</i>
ISS	5 000,00	<i>Avance: 2 500 € délib du 18.12.19</i>
Pzo	3 500,00	
Tala	2 129,00	
Espace Loisirs	6 716,00	
Total		30 345,00 €

SOLIDARITÉS- LOGTS -SANTÉ -AFF. SOC. -ENFANCE

ADEF	500,00
ADDOT	150,00
AEIM	85,00
AFSEP (sclérose en plaque)	100,00
ALISES	3 000,00
Donneurs de sang	260,00
Insuffisants rénaux MSM	200,00
APF	350,00
Assoc pour un sourire	100,00
ARPA (Personnes Agées)	9 800,00
CAF- Blanche Haye	6 000,00
CLCV	500,00

Croix Bleue	100,00
Croix Rouge	200,00
Faiencepsy	100,00
FNATH	200,00
La Barque silencieuse	1 500,00
OPDAM Epicerie Sociale	77 600,00
OPDAM EVS	16 000,00
OPDAM (point femmes)	27 000,00
PZO Centre d'éveil	16 000,00
Secours Catholique	2 500,00
TeLLOJE	500,00
Trans Boulot	1 100,00

Total 163 845,00 €

SCOLAIRE -PERISCOLAIRE - JEUNESSE

FSE Collège A.Lebrun	400,00
FSE Collège A.France	1 000,00
Ass sportive Collège A.France	550,00

Total 1 950,00 €

INTERCOMMUNALITÉ- SPORT

Amis du ski de San Simone	165,00
Club Phar	600,00
Pétanque St Martinoise	800,00
Aikibudo	1 500,00
USLM Boxe Respunch	2 000,00
USLM Hand	14 000,00
USLM Foot	26 000,00
USLM Judo	3 570,00

**Avance: 7 000 €
délib du 18.12.19**

**Avance: 13 000 €
délib du 18.12.19**

USLM Karaté	18 000,00	Avance: 9 750 € délib du 18.12.19
USLM Tennis	9 000,00	Avance: 4 500 € délib du 05.06.20
USLM BASKET	3 000,00	
USLM Vétérans	300,00	
Squash	1 460,00	
UCBL	2 493,00	
Médaille Jeunesse et Sports	300,00	
SAYA MUAY THAI BOXE	1 000,00	
COS	57 507,00	
CFDT (+retraités)	1 320,00	
CGT	2 500,00	
CGT Retraités	290,00	
Groupement du Personnel	23 000,00	
Total		168 805,00 €

ÉCOLOGIE -RESSOURCES NATURELLES -PARCS ET JARDINS

Cléro (fonctionnement)	1 500,00	Avance: 750 € délib du 18.12.19
Cléro (jardins médiévaux)	15 000,00	
Total		16 500,00 €

ECONOMIE SOLIDAIRE - DEV. ECONOMIQUE -INSERTION

Régie de Quartier	124 000,00	Avance: 62 000 € délib du 18.12.19
ADV/CLCV	370,00	
Total		124 370,00 €

CULTURE - FÊTES ET CÉRÉMONIES

Radio Aria	500,00
Comité des Fêtes Val	8 300,00
Foyer Albert Iehlen	4 000,00
Comité de Jumelage	2 000,00
Des livres et vous	300,00
Comité des Fêtes Plateau	4 637,00
AHI	300,00
FNACA	1 000,00
AVF Longwy	60,00
Piedmontaise	1 000,00
Ciné Club	1 200,00
Les Médaillés Militaires	50,00
Ecole de musique de Lorraine	1 000,00
Harmonie Municipale	20 000,00
FNACA DU PAYS-HAUT- UPCH	80,00
J'aime le cinéma	4 980,00
Scène D'Esprit	2 500,00
Kaléidophone	300,00
Comité de Quartier Val	3 500,00
Chœur de kanailles	1 000,00
Philatélie	900,00
Amis de l'Eglise Romane	1 500,00
Amis de l'Eglise Romane (Patrimoine)	3 000,00
Cercle généalogique	80,00
Office du Tourisme	500,00
Les Chadelines	1 300,00
Speranza e Gioia	500,00
Tala Yennayer	2 000,00
Tala	1 000,00
Institut DOUDOUX	180,00
K'DANCE	500,00

Total 68 167,00 €

CONTRAT DE VILLE

<u>PZO</u>	
Projet discrimination	1 000,00
Snap dechets	1 000,00
La sophro des ados	1 000,00
Rythme ta vie	1 000,00
<u>Avicenne</u>	
Citoyenneté	2 000,00
Mediafabrik	1 500,00
Au fil des mots	2 500,00
Espace Agora	3 000,00
Ateliers des arts	3 000,00
CLAS	4 000,00
Espace Diversité	3 000,00
<u>Scène d'esprit</u>	
Va, vis et ris	2 000,00
<u>Comité de Quartier</u>	
Participation citoyenne	1 000,00
<u>Aujourd'hui-demain</u>	
Conseil citoyen	1 500,00
Mémoire du passé	4 000,00
<u>OPDAM</u>	
Réveillon solidaire	1 500,00
<u>Régie de quartier</u>	
Participation habitants	1 500,00

Total 34 500,00 €

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

- Monsieur Patrice MARINI ne participe pas au vote de la subvention « CHCEUR DE KANAILLES ».

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SERVICE DES EAUX

Monsieur Patrice MARINI est désigné par le Conseil comme devant assurer la présidence des questions relatives aux débats et votes du compte administratif du Service des Eaux :

Monsieur Patrice MARINI propose au Conseil Municipal d'adopter après discussion le Compte Administratif 2019 du Service des Eaux.

I / INVESTISSEMENT

DEPENSES	326 275.45
RECETTES	217 728.37
<i>Excédent reporté 2018</i>	<i>140 050.36</i>

Excédent 2019	31 503.28

II / FONCTIONNEMENT

DEPENSES	859 593.21
RECETTES	1 147 740.27
<i>Résultat reporté 2018</i>	<i>0.00</i>

Excédent 2019	288 147.06

Il invite le conseil à délibérer.

Monsieur le Maire quitte la salle conformément à la loi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif 2019 du Service des Eaux par 27 voix « POUR ».

9. COMPTE DE GESTION 2019 - SERVICE DES EAUX

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 09 juillet 2020,

Considérant que les exécutions des dépenses et recettes (budget annexe service des eaux) relatives à l'exercice 2019 ont été réalisées par le Trésorier principal de Longwy et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Service des Eaux,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal,

D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Service des Eaux, pour le même exercice.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Adopte le Compte de Gestion du Trésorier Principal (budget annexe Service des Eaux) pour l'exercice 2019 conforme au Compte administratif du Service des eaux (budget annexe) pour le même exercice.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

10. AFFECTATION DES RESULTATS – SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Longwy à repris la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020.

Il fait donc part au Conseil Municipal que dorénavant il n'y aura plus de budget annexe, et que de ce fait, les résultats seront affectés au budget principal de la collectivité.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

11. VENTE DE TERRAIN A BATIGERE PARCELLE AE 267

La Société BATIGERE avait sollicité la commune aux fins d'acquérir la parcelle cadastrée AE 267 située Bd du 08 mai 1945 dans l'objectif d'agrandir sa propriété afin de construire sa nouvelle agence.

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée avait acté cette cession par délibération du 8 novembre 2019 tout comme la vente d'autres terrains pour un montant de 173 000 euros (estimation des domaines : 126 000 euros).

Cependant, il avait été inséré dans cette délibération un délai de validité de 6 mois, or vu la pandémie de la COVID 19 cette clause n'a pu être respectée.

Il convient de ce fait de solliciter à nouveau l'accord du Conseil Municipal afin de pouvoir finaliser cette opération immobilière par la signature de l'acte.

Vu la sollicitation de la Société Batigère,

Vu les articles L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'avis des domaines en date du 03 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission

Vu la délibération du 8 novembre 2019,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à céder à l'attention de la société Batigère la parcelle communale cadastrée AE 267 d'une contenance totale de 1731 m² au prix de 173 000,00 euros hors droits et taxes conformément à la délibération du 8 novembre 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

12. VENTE DE TERRAIN A BATIGERE PARCELLES AC 459 – AC 462 - AC 464

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société BATIGERE l'a sollicité aux fins d'acquérir les parcelles cadastrées AC 459, AC 462 et AC 464 située Bd du 08 mai 1945 et rue de Lille dans l'objectif de construire un immeuble de 33 logements.

L'estimation réalisée le 3 septembre 2019 s'élève à 54 000€ pour les parcelles AC459 et AC462 sachant que l'acquéreur souhaite concrétiser cette opération immobilière pour un montant de 190 000€ mais incluant une petite parcelle de 19 m² cadastrée AC 464 qui serait délaissée.

Le prix au m² pour cette petite surface n'influe aucunement sur le prix proposé et largement supérieur à l'estimation des services fiscaux.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin qu'il autorise cette cession,

- Vu la sollicitation de la Société Batigère,
- Vu les articles L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,
- Vu les négociations entre la mairie et la société Batigère,
- Vu l'avis des domaines en date du 03 septembre 2019,
- Vu l'avis de la commission d'urbanisme en date du 27 juin 2019, portant sur la demande d'acquisition concernée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à céder à l'attention de la société Batigère les parcelles communales cadastrées AC 459, AC 462 et AC 464 d'une contenance totale de 1900 m² au prix de 190 000,00 euros hors droits et taxes. Ces droits et taxes sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession,

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

13. CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AD530

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que Monsieur ROUKNI l'avait sollicité en date du 21.04.2016 aux fins d'acquérir une surface détachée de la parcelle cadastrée AD 530, située dans le quartier du Val Saint Martin. Il justifie cette demande dans l'objectif d'éviter toute décharge sauvage jouxtant sa propriété.

La surface concernée est de 104m² cédés pour un montant estimé par les services des domaines de 1 300.00 euros hors droit et taxes,

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée avait acté cette décision par délibération du 9 mars 2017 mais qu'il convient de confirmer cette décision.

Vu la sollicitation et proposition de Monsieur ROUKNI en date du 21.04.2016 visant l'acquisition de la surface concernée ;

Vu les articles L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées sur la commune

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques-Service Evaluation en date du 15.06.2016 portant sur la valeur estimative de la parcelle cadastrée AD 530

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme en date du 16.09.2016 portant sur la demande d'acquisition concernée ;

Vu la délibération du 9 mars 2017,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Cadre de Vie-Patrimoine du mardi 16 juin 2020,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Confirme la délibération autorisant la cession de ladite parcelle dans les termes définis en Mars 2017.
- Autorise de ce fait Monsieur le Maire à céder à l'attention de Monsieur ROUKNI la parcelle communale cadastrée AD 530 d'une contenance de 104 m² au prix de 1300.00 euros hors droits et taxes. Ces droits sont à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette cession.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

14. ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES COFOR 54 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il représente la commune au sein de divers organismes dont l'Association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle (COFOR 54).

Monsieur le Maire demande au Conseil de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal désigne :

TITULAIRE : DA COSTA Sylvie

SUPPLEANT : FERRARI Jacques

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

15. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à la proposition de 32 personnes, 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels seront désignés les nouveaux commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ces commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) seront nommés par la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe- et- Moselle.

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la liste proposée pour la désignation des Commissaire Communale des Impôts Directs :

		TITULAIRES		
BRIGIDI	Jacqueline	2C rue de Marseille	MSM	TF
FERRARI	Jacques	102, rue M. Dombasle	MSM	TF
LEPEZEL	Georges	79, rue de Liège	MSM	TF
RICHARD	Michel	1, Grand 'Rue	MSM	TF
NONNENMACHER	Louis	32, rue A. Mézières	MSM	TFNB
LARANGEIRA	Jean	3, passage A. Lorraine	MSM	TF
LUGOY	Bernard	31, route d'Halanzay	MSM	TF
NIHOTTE	Frédéric	16, rue St-Jules	Longwy	CFE
CREPAUD	Céline	164 Boulevard de Metz	MSM	TF
RAKHIL	Mohamed	1d rue de Bordeaux	MSM	TF
FEITE	Philippe	27 Grand Rue	MSM	TF
ANDRE	François	31 rue de Marseille	MSM	TF
KLEFFERT	Paul	29 rue de Marseille	MSM	TF
GIAMMARIO	Tony	62 Boulevard de Metz	MSM	TF
BERTRAND	François	27 rue du Pont d'Oye	MONTIGNY-SUR-CHIERS	TH
LECLERC	Marie-Blanche	290 Boulevard de Metz	MSM	CFE

		SUPPLEANTS		
DICUONZO	J. Claude	151, rue M. Dombasle	MSM	TH
ABRAM	Jean	21, allée des Tamaris	MSM	TF
JOURDAIN	Christian	11 ter, rue J.B. Blondeau	MSM	TF
PATELLI	Philippe	38, route d'Halanzuy	MSM	TFNB
BESSICH	Brigitte	3, espace Mozart	MSM	TF
ROBERT	André	51, rue A. Pastant	MSM	TF
BUFFERNE	J. François	17, rue de la Charmille	MSM	TFNB
Ph. FRANCOIS	Pascal	85, route de Longwy	MSM	CFE
Ph. SCHWARZ	Fabien	Rue des Bleuets	MSM	CFE
HENROT	Chantal	8, rue M. Zani	MSM	TF
DOMENICUCCI	Emile	1, rue des Magnolias	REHON	TF
MARINELLI	Robert	7, allée des Genêts	MSM	TH
SCHIO	Arnaldo	1 B, rue de la Forêt	MSM	TF
LOUNAS	Saïd	22 rue de Verdun	MSM	CFE
MARINI	Christine	12 rue Montecopiolo	MSM	TF
MEZOUARI	Layla	16 Boulevard du 8 mai 1945	MSM	TF

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

16. VOTE D'UN ABATTEMENT EXCEPTIONNEL SUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2008 relative aux tarifs communaux ;

Vu les mesures prises au niveau national, notamment la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ainsi que le décret modifié n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret modifié n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Considérant qu'afin de prévenir la propagation du virus covid-19, pendant la période de confinement, était interdit le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception notamment des déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes, ou encore pour motif familial impérieux ;

Considérant qu'une grande partie des commerces et entreprises ont été lourdement touchés par cette crise ;

Considérant qu'afin de permettre aux commerces, entreprises et activités économiques de faire face aux difficultés de trésorerie (perte de recette, chômage partiel ...), la Ville propose d'accorder un abattement de **50 % sur la TLPE 2020** en faveur des entreprises touchées par la crise du Covid-19 ;

Face à la crise sanitaire qui touche la France, une loi d'urgence a été promulguée le 23 mars dernier prévoyant des mesures économiques et d'adaptation afin d'aider et de soutenir la trésorerie des entreprises et des associations dans le but de limiter les faillites et les licenciements.

Dans le prolongement de ce dispositif national, la Ville de MONT SAINT MARTIN souhaite voter un abattement de 50 % sur la TLPE 2020 pour les redevables qui pourront justifier de l'arrêt de leur activité entre le 16 mars et le 11 mai 2020.

Cette aide économique représente en moyenne la somme de 30 000 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'un abattement de 50 % sur la TLP 2020 pour les redevables qui pourront justifier de l'arrêt de leur activité entre le 16 mars et le 11 mai 2020.

PRÉCISE que le ligne impactée est la suivante : 7368 (taxe locale sur la publicité extérieure)

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

17.SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COMMUNE DE RONKH SENEGAL

L'association Initiatives Solidarité Sénégal (ISS), par l'organisation de chantiers regroupant des jeunes français et sénégalais, participe au développement local du village de Kassack Nord, situé à la frontière de la Mauritanie, sur les bords du fleuve SENEGAL.

Les premières actions ont d'abord porté sur les domaines de la santé et de l'éducation :

- Dès 2002, réhabilitation et extension du dispensaire
- Réhabilitation et équipement d'une classe de l'école élémentaire et construction du mur de clôture ainsi que des toilettes de l'école maternelle
- Réhabilitation de la maternité rurale
- Clôture du dispensaire et de la maternité
- Aménagement d'un espace de préservation et de promotion de l'artisanat féminin
- Construction de la première tranche de la maison d'hébergement Galle Men
- Construction de 10 salles de classes pour le collège
- Projet d'assainissement et station de compostage
- Construction de 40 toilettes pour les bâtiments communaux

Ces actions s'inscrivent dans une logique de solidarité internationale en collaboration avec d'autres communes françaises comme Joeuf, Commercy ou Rezé.

L'association ISS est le maître d'œuvre de ces actions pour le compte de la ville de Mont-Saint-Martin.

Aujourd'hui et suite à l'épidémie de COVID 19, il nous est demandé de participer à la solidarité via l'acquisition de produits d'hygiène et médicaments pour ce village.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à la Commune de RONKH :

➤ Commune de RONKH – Sénégal	1000 €
------------------------------	--------

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de la subvention proposée.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

18. INTEGRATION DES TRAVAUX COMPTABILISES DANS LES COMPTES 23 (TRAVAUX EN COURS) VERS LES COMPTES 21 CORRESPONDANTS (TRAVAUX TERMINES), ET RECUPERATION DES AVANCES FORFAITAIRES VERSEES DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.

Après avis de la Commission ad-hoc,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Adopte l'intégration des travaux comptabilisés dans les comptes 23 (travaux en cours) vers les comptes 21 correspondants (travaux terminés), et récupération des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics telle que figurant dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	132 786.37 €
--------------------------------	---------------------

Chapitre 041 opérations patrimoniales

Article 2116	Cimetière	7 152.00 €
Article 2128	Autres aménagements de terrains	2 880.00 €
Article 2132	Immeuble de rapport	5 568.00 €
Article 21311	Hôtel de Ville	11 671.20 €
Article 21312	Écoles	34 181.40 €
Article 21318	Autres bâtiments publics	34 745.78 €
Article 2313	constructions	36 587.99 €

INVESTISSEMENT RECETTES	132 786.37 €
--------------------------------	---------------------

Chapitre 041 opérations patrimoniales

Article 238	avances versées sur commandes d'immo. corporelles	36 587.99 €
Article 2315	Installations, matériel et outillage technique	96 198.38 €

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies ;
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,
Conseiller Départemental
Délégué au Territoire de Longwy
S. DE CARLI